

**Ministry of Children,  
Community and Social  
Services**

Service Delivery and  
Supports Branch

315 Front St. West  
Toronto, ON M7A 0B8

**Ministère des Services à  
l'enfance et des Services  
sociaux et communautaires**

Direction de la prestation des  
services et du soutien

315, rue Front Ouest  
Toronto, (Ontario) M7A 0B8



---

25 septembre, 2020

Roxanna Spruyt-Rocks  
Directrice générale  
**Deafblind Ontario Services**  
17665 Leslie Street  
Unit 15  
Newmarket Ontario  
L3Y 3E3

**OBJET : CONFORMITÉ DE L'ORGANISME**

Madame Spruyt-Rocks,

Le ministère effectue des inspections de la conformité visant tous les organismes de services qu'il finance aux termes de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* (LSSISPDI). Les normes de soins et les exigences de sécurité spécifiques auxquelles les organismes sont tenus de se conformer sont énoncées dans le Règlement de l'Ontario 299/10, Mesures d'assurance de la qualité (MAQ), et/ou dans les directives en matière de politique.

Une ordonnance d'urgence a été rendue le 3 avril 2020 en vertu de la Loi sur la gestion des situations d'urgence et la protection civile dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour aider à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des Ontariens contre le COVID-19 et pour aider les organismes qui aident les adultes ayant une déficience intellectuelle à travailler ensemble dans un milieu de travail sécuritaire et sain. Cet ordre d'urgence est une mesure temporaire visant à donner aux organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle la flexibilité nécessaire pour réorienter leurs employés et leurs efforts vers des tâches essentielles.

Les inspections de la conformité visent à garantir au ministère, au public, aux parties prenantes et aux personnes qui reçoivent des services et des soutiens que les adultes ayant une déficience intellectuelle bénéficient de normes de soins d'excellente qualité, dans un environnement sûr et protecteur. Les inspections se veulent à la fois transparentes et équitables. Elles s'appuient systématiquement sur une approche uniforme pour tous les organismes de services, afin d'assurer une rigueur et une équité maximales.

Je vous écris au sujet de l'inspection de la conformité dont votre organisme de services a fait l'objet entre le 22 septembre 2020 et le 24 septembre 2020. Le ministère est heureux de vous informer que **Deafblind Ontario Services** a été reconnu **EN CONFORMITÉ** avec le Règlement de l'Ontario 299/10 pris en application de la LSSISPDI (Mesures d'assurance de la qualité) et/ou avec les directives en matière de politique applicables aux services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont financés par le MDESC.

Deafblind Ontario services sera chargé de gérer les demandes de renseignements spécifiques concernant les résultats de l'inspection de la conformité.

Le ministère exige que la présente lettre soit affichée dans un endroit public au sein de l'organisme.

Veillez agréer, Madame Spruyt-Rocks l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Kevin Lockwood

Chef

Équipe d'inspection de la conformité en matière de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

c. c. Carmela DiMondo, Superviseure de Programme

Lise Gagnon, présidente du conseil d'administration, Deafblind Ontario Services

Karen Keyes, directrice des opérations

[DSinspections@ontario.ca](mailto:DSinspections@ontario.ca)